

communi) encourt, vis-à-vis des personnes qu'il emploie, une responsabilité spéciale à raison du risque professionnel, et doit, en conséquence, venir en aide à tout ouvrier ou employé victime d'un accident dans l'exécution de son travail.

La responsabilité spéciale dont il s'agit est limitée aux chiffres des pensions et secours que la caisse d'assurances en cas d'accidents (établie par la loi du 11 juillet 1898) alloue actuellement à l'assuré ou aux ayants-droit de l'assuré lorsque la prime annuelle est de 8 francs.

L'action à intenter, en vertu de ce qui précède, devra être, à peine de déchéance, introduite dans les six mois du jour de l'accident.

Elle sera formée devant le juge de paix dans le ressort duquel aura eu lieu cet accident.

Le demandeur jouira, de plein droit, du bénéfice de l'assistance judiciaire. Sur sa simple déclaration, le juge de paix invitera immédiatement le synde des huissiers à désigner un huissier.

Si l'accident donne ouverture à l'exercice d'actions en responsabilité de droit commun, soit contre le chef d'industrie, soit contre des tiers, il demeurera loisible aux intéressés d'exercer cette action, sans qu'il puisse être opposé aucune fin de non-recevoir à raison de l'instance précédemment portée devant le juge de paix.

Mais l'indemnité qui serait obtenue, dans le cadre du droit commun, et le montant de la condamnation qui aurait été prononcée par le juge de paix, ne pourront pas être cumulés. Le montant de la condamnation prononcée par le juge de paix, s'il a été précédemment touché, viendra, jusqu'à concurrence, en déduction du chiffre de l'indemnité qui serait ultérieurement allouée pour responsabilité de droit commun.

Si le chef d'entreprise avait contracté une assurance, à raison de la responsabilité qui incombeait vis-à-vis de ses employés, la condamnation prononcée au profit de la victime de l'accident ou de ses ayants-droit, emportera privilège, dans les termes de l'article 2102 du code civil, sur l'indemnité due par l'assureur, et jouira d'une concurrence du montant des condamnations.

Toute convention contraire à la présente loi est nulle de plein droit.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 16 décembre. Ce matin les hauteurs barométriques sont supérieures à 755 mm sur presque toute la France et au centre de l'Europe. Carcassonne 771 mm. Une bourrasque passe au nord de l'Europe; les vents de S.-O. soufflent très fort dans l'ouest des îles Britanniques, ils sont faibles du Sud sur la Manche, de l'Est sur nos côtes de l'Océan. La température baisse dans toutes nos régions et sur le Nord; elle était ce matin de -10 à Carcassonne, -2 à Paris, -3 à Rome et 13 à Valence. En France, le brouillard va continuer avec température basse. A Paris, le ciel est resté couvert.

PETITE CHRONIQUE

Le brouillard de mardi. Mardi soir, Roubaix, Tourcoing et tout le pays, ont été couverts par un brouillard épais, infect, humide et tel que nous en voyons rarement.

La soirée a été propice aux fraudeurs, aux coureurs d'aventures, aux mécréants des quartiers isolés, à ces... pauvres filles... qu'on rencontre maintenant un peu partout dans les rues de Roubaix... à tous ceux enfin qui, faisant le mal, recherchent les ténébreux.

Le brouillard a parfois son charme... L'été dans les campagnes... Les poètes l'ont chanté... La nuit aux pieds d'argent descend dans la rosée; Le brouillard monte au ciel et le soleil s'enfuit dit Alfred de Musset.

A certains jours, quand il s'élève sur les côtes de la Bretagne ou des îles Britanniques, il remplit l'âme d'une douce mélancolie... De Banville le constate dans sa langue superbe... En leur soleil d'or, l'Armorie ou l'Irlande Ont des brouillards pensifs couchés sur une lande.

Les peintres ont aussi exploité le brouillard... parion... je veux dire qu'il l'ont aussi idéalisé... Quelques-uns en ont tirés des toiles qui sont des chefs-d'œuvre.

Il y a à Paris... au Musée Louvre... un tableau magnifique de Claude Lorraine, dit le Lorrain, où le maître a traité d'une façon incomparable un effet de soleil voilé par la brume. Ce grand illuministe aimait ces jeux de la nature dans lesquels il excellait.

J'ai vu, dans le même musée, deux autres tableaux — ceux-ci de Joseph Vernet — deux Marins dans lesquels les combats de la lumière contre la brume sont rendus avec une ravissante poésie.

Les peintres d'Angleterre — où les brouillards sont plus fréquents et plus denses que partout ailleurs — ne pouvaient manquer d'en inspirer leur pinceau.

William Turner a représenté dans le brouillard un charmant village des environs de Londres. Son tableau est une merveille d'une magie. Le brouillard, transpercé par le soleil, plane au-dessus de la Tamise et jette sur tous les objets comme un léger manteau de gaze et de soie...

Mais je doute que les brouillards noirs des villes — celui d'avant-hier à Roubaix-Tourcoing, par exemple — inspirent jamais un peintre ou un poète.

Je ne vois guère que les médecins et les pharmaciens qui puissent, chez nous, tirer un parti honnête et... vaillant... de ce météore... JEAN DE ROUBAIX.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les expropriations de la rue de la Gare. — Le jury d'expropriation, qui s'est réuni mardi à Lille, a eu à statuer sur une affaire dont on a peu d'exemples. Elle concerne la ville de Roubaix.

Par suite des expropriations pour l'ouverture de la rue de la Gare, il reste à l'angle de cette rue et de la rue Saint-Georges une parcelle de terrain de 40 mètres, cotée à la propriété des époux Truffaut et consorts.

Or, les demandeurs prétendent, en s'appuyant sur la loi des logements insalubres, qu'il est impossible d'élever sur cette parcelle, vu son exigüité, des constructions salubres, ce qui, selon eux, leur accorde le droit de réemption.

La ville de Roubaix, réservant tous ses droits, a convoqué le jury. Les intéressés offraient 1 fr. du mètre carré; la ville demandait 38,000 fr. Le jury lui a accordé 10,000 fr., soit un peu plus de 35 p. 100 du mètre carré.

Les membres de la 3e commission municipale se réuniront à l'Hôtel-de-Ville samedi, à 11 heures du matin, pour l'adjudication de la fourniture de pétrole et de l'huile nécessaires à l'éclairage public, du 1er janvier 1899 au 30 juin 1897.

L'adjudication de la location des états de la Halle Centrale, s'est terminée mercredi, à 2 heures du soir, après avoir duré pendant deux jours.

Sur 167 états, deux seulement, ceux qui portent les nos 97 et 105, n'ont pas trouvé d'adjudicataires.

Il y a trois ans, les états de la Halle avaient été adjugés pour une somme de 25,000 francs. Le produit de la location atteint, cette année, dix mille francs de plus, soit 35,000 francs.

L'adjudication a eu lieu à l'extinction des feux et au plus fort enchérisseur.

Un obit sera célébré lundi prochain, à neuf heures du matin, en l'église de Saint-Rédempteur, pour le repos des âmes de Théodore Lenois, soldat au 23e de ligne, décédé à Tri-Kau (Tonkin), le 16 septembre 1885, à l'âge de 23 ans, et de son frère Emile Lenois, tué à Bapaume en 1870.

Roubaix est témoin en ce moment d'un odieux spectacle: l'exploitation des cadavres de l'enfance par la société de la Libre Pensée.

Hier, on entrerait facilement un petit ange de deux mois: c'est le deuxième convoi de ce genre en moins de quinze jours.

La mère de cet enfant était cette femme de la cour du Blanc-Four dont l'enterrement a servi de prétexte, il y a quelques semaines, à une manifestation athée.

Cette fois, c'était le citoyen Meurant qui portait le corps.

Le funèbre cortège ne se composait que de trois personnes, parmi lesquelles le citoyen Henri Carrette qui s'est décidément créé une spécialité, celle de parader dans les enterrements civils.

Pauvre mère! pauvre enfant! G. C.

La matrice des patentes de 1896 pour le canton ouest est déposée à la Mairie. Pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Le banquet des médecins. — Les médecins de Roubaix sont formés en société et ont, au café Mac-Mahon, un local réservé à leurs réunions mensuelles. C'est là qu'aura lieu ce soir le banquet annuel de l'honorable et savante corporation.

Chronique de la rage. — M. Pasteur vient de demander les photographies de la petite Hélène Bourgeois et des deux autres jeunes gens de Roubaix qu'il a traités pendant dix jours à Paris. Par une touchante attention, il a envoyé à la fillette quelque argent pour ses dépenses. Ce trait peint la bonté d'une qui distingue l'illustre savant.

M. Pasteur a réclamé en outre, des renseignements précis sur l'état des personnes mordues au Sapin-Vert par le chien de M. Dutoit, cultivateur. Le médecin de Watrelos qui la soignée, a envoyé aussitôt un rapport circonstancié dont nous extrayons quelques détails.

La jeune Elisa Deville, âgée de 8 ans, a été mordu dans les parties charnues. Guérie immédiatement, elle était guérie au bout de dix jours.

La gérison d'Etienne Desbouvries, âgé de dix ans, n'a exigé également qu'une période de dix jours. On s'était empressé de cautériser les morsures que cet enfant avait reçues au bras droit.

Mme Depreter-Malfait, grièvement blessée à la jambe droite, est plus lente à guérir. La plaie, d'une largeur de dix centimètres, s'est ulcérée et se cicatrise difficilement. Néanmoins, l'état général de cette dame est satisfaisant.

Quant au petit François Samyn, un marmot de cinq ans, il est parfaitement guéri de ses blessures dont le premier pansement avait été fait par M. le docteur Bernard; mais, depuis l'accident, il paraît hébété, et son caractère est devenu chagrin et ombrageux. On espère que ces fâcheuses dispositions disparaîtront avec l'âge.

Un commencement d'incendie a eu lieu mercredi après-midi, chez M. Palats-Boyer, à la Cordonniers Française, 18, Grande-Rue. A 4 heures et demie, Mme Palats, se trouvant allée seule à la maison, s'aperçut qu'une épaisse fumée s'échappait d'un appartement situé sur le derrière de l'immeuble, au premier étage, et servant de magasin de chaussures.

Elle y monta en toute hâte et, voyant que le feu s'y était déclaré, demanda du secours aux voi-

sins. On prévint aussitôt les officiers de pompiers réunis précédemment en conseil dans le salon de leur hôtel. MM. le capitaine Lantiaux, le lieutenant Hubert et l'adjudant Graux accoururent et éteignirent eux-mêmes avec des seaux d'eau l'incendie qui était heureusement concentré dans une chambre privée d'air et offrant peu d'aliments à sa rapide propagation.

Une chaudière contenant des charbons allumés avait été laissée à midi dans l'appartement. Des pièces de toile pour espadrilles et gantures intérieures de chaussures seront sans doute tombées dessus et se seront enflammées. C'est ainsi qu'aura pris naissance ce commencement d'incendie qui aurait eu de graves conséquences s'il était arrivé pendant la nuit.

Beaucoup de chaussures sont entièrement calcinées. Les dégâts s'élèvent à 7,000 francs. Il y a assurance à la Compagnie le Phénix.

Nous devons mentionner le dévouement digne d'éloges dont ont fait preuve en cette circonstance MM. Lantiaux, Hubert et Graux ainsi que deux voisins, MM. Thieffry et Aubert.

Un noyé. — La lugubre série n'aura-t-elle donc pas de fin? Mercredi, à midi, on a encore retiré du canal, près du pont de la Grande-Vigne, un cadavre que l'on a reconnu pour celui d'un jeune homme de 20 ans, Jules Duwale, disparu depuis le 5 décembre. D'origine, qui habitait sentier du Ballon, avait accompagné à la gare son frère, qui partait rejoindre son régiment. Le soir du même jour, on l'avait vu dans la rue de la Vigne en complet état d'ivresse. Il a donc lieu de croire qu'en regagnant son domicile, il sera tombé accidentellement à l'eau. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital.

On sait que tous les chiens mis en fourrière sont conduits à l'Abattoir et qu'on les abat si leurs propriétaires ne les ont pas réclamés dans un délai de cinq jours.

Il paraît que beaucoup de propriétaires ne se soucient nullement de reprendre leurs chiens, car on a abattu trois cents de ces intelligents quadrupèdes depuis deux mois.

Cette hétéroclite porte un léger préjudice aux finances municipales: le produit de la taxe sur les chiens se trouve, par suite, diminué de 600 francs.

Une odeur qui n'avait rien de commun avec le parfum de l'iris infligeait jeudi matin, une partie de la rue du Chemin de Fer. Un orfèvre chargé de tonneaux de cette matière qui a immortalisé le nom de M. Margue, a versé en face du n° 67. Proche-vernal a été dressé à la charge du conducteur maladroite.

Dénier des écoles libres. — On nous demande d'insérer l'avis suivant: « La personne qui a fait prendre chez M. Bulleau-Lenglet 30 billets à 4 fr. pour le concert du 6 décembre, et qui, pour cet objet, a été adressée chez M. J. Rafflet où les 30 billets ont été délivrés, est priée de vouloir bien en faire parvenir le prix soit 120 fr. à Mme Bulleau, rue du Grand-Chemin, 94 ».

Watrelos. — Voici de nouveaux détails sur la tentative de suicide que nous avons racontée hier: Les blessures de... que M. le docteur Jaquemart a pansées immédiatement, sont heureusement sans grande gravité. Cet homme est âgé de 37 ans; il paraît avoir agi sous l'effet d'une vive surexcitation mentale causée par des chagrins de cœur. On l'a conduit à l'Asile de l'Hommelet pour recevoir les soins particuliers que nécessite son état.

Annappes. — Densin vendredi, auront lieu à l'église d'Annappes, les funérailles de Mme la comtesse de Brigode, née baronne de Rosen, décédée mardi à Liège, à l'âge de 65 ans. La Gazette de Liège consacre l'article suivant à cette noble dame qui appartenait, par son mariage, à l'une des plus anciennes familles de la Flandre Wallonne: « On se souvient de la place importante qu'elle » avait longtemps et si dignement occupée dans » les réunions de notre haute société. Frappée » cruellement par la mort de son fils, tué sur le » champ de bataille auprès de son propre père, » puis par la mort de son époux regretté, elle » était rentrée dans une retraite presque com- » plète, vivant l'hiver à Liège, l'été en France, et » partout dans la piété et l'exercice de toutes les » œuvres de bienfaisance. »

Cartes-primé du Journal de Roubaix. — Voir à la quatrième page.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 13 novembre 1885 (Compte-rendu analytique du Journal de Roubaix) Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire. (Suite. — voir le numéro d'hier)

Création d'un service médical municipal de nuit. — Veu de MM. Alfred Roubaix et A. Faidherbe.

M. le docteur DEWILLE donne lecture du rapport suivant: « Messieurs, depuis quelques années, tous les économistes se sont attachés à la valeur de la vie humaine; tous se sont ralliés aux propositions formulées au Congrès de la Haye par le docteur Rochard, que: » toute dépense faite au nom de l'hygiène est une » économie et que pour toutes les sociétés le gaspillage » de la vie humaine est le plus dispendieux. La vérité » de ces propositions est surtout saisissante pour la » France, où la dépopulation toujours croissante, en » face de l'accroissement constant des nations voisines, » est devenu un péril national. »

« Ces profondes pensées de philanthropie et de patriotisme ont conduit deux de nos collègues, MM. Alfred Roubaix et A. Faidherbe, à formuler des vœux » que vous avez honorés de vos votes et de vos commissions, et qui font l'objet du présent rapport. »

« Monsieur Alfred Roubaix demande qu'il soit établi, à Roubaix, un bureau municipal d'hygiène à l'instar de ceux qui fonctionnent en Allemagne, en Belgique et depuis quelque temps dans plusieurs de nos gran-

des villes, telles que Nancy, St Etienne, Reims, Le Mans, etc. Ce bureau municipal d'hygiène aurait pour but de coordonner, de centraliser tous les services que comprend la médecine publique, constatation des naissances et des décès, traitement des indigents, vaccinations, inspection des logements insalubres, réglementation des secours antépéritiques, hygiène scolaire, etc. La plupart de ces services existent dans notre ville, et nous ne pouvons ni qu'il ait avantage à les concentrer, et à les réunir sous une seule direction. Mais il faut le reconnaître, il s'agit là d'une évolution complète dans l'organisation de la médecine publique; d'ailleurs ces bureaux d'hygiène, objet d'une étude à l'ordre du jour, sont soumis à des renseignements, des innovations, des perfectionnements sans cesse en marche. C'est pourquoi il est venu en l'esprit de nos collègues de proposer que l'on joigne à cette étude la création d'un service municipal d'hygiène, en ce qui concerne les communes municipales, encore à constituer. Avant tout nous croyons favorable au vœu de M. Alfred Roubaix, croyons-nous qu'il n'y a aucun inconvénient à en ajourner la solution. »

« Plus modeste et plus urgente nous a paru la proposition de M. Faidherbe: il ne s'agit, en effet, que de la création d'un service médical scolaire, service de nécessité plus tard faire partie intégrale du bureau municipal d'hygiène. »

« L'utilité d'un service municipal scolaire ne saurait guère être contestée dans un pays comme Roubaix, où la population infantile est si nombreuse (la population de nos écoles s'élève au chiffre de vingt mille élèves), et où les enfants sont soumis à toutes les conditions défavorables des grandes villes industrielles. Le réclame des soins hygiéniques tout particuliers. »

« Quant à ce qui est d'une circulaire ministérielle du 14 novembre 1874, la plupart des grandes villes ont déjà des services analogues. Qu'il nous suffise de nommer, outre les villes citées possédant un bureau d'hygiène, Orléans, Lille, Bordeaux, Amiens (qui a même obtenu un service d'hygiène scolaire), Roubaix, Nantes, Marseille, Lyon, Paris, près desquelles nous avons pris les renseignements les plus intéressants. »

« Concerner d'ailleurs l'objet de service médical scolaire, sera, il nous semble, le meilleur argument en faveur de leur incontestable utilité. »

« Le rôle des médecins inspecteurs des écoles est le suivant: inspection des écoles, constatation des maladies épidémiques, envoi à domicile de enfants atteints de ces maladies, et réadmission de ces mêmes enfants à l'école après guérison, examen des enfants atteints de maladies constitutionnelles, conseils donnés à ce propos aux familles; constatation de la vaccination et pratique de la vaccination lorsqu'elle est jugée nécessaire; fermeture de l'école, si une épidémie de variole est constatée; enfin rapports aux administrations locales, au maire, au préfet, etc. »

« Ces services sont assurés par un certain nombre de visites à l'école faites à jour fixe et en temps ordinaire, plus fréquentes lorsque l'école est sanitaire ou qu'il y a eu un cas de variole. Ces visites sont mensuelles ou bi-mensuelles suivant les villes. Nous avons pensé qu'il suffirait ici, pour le moment du moins, d'une visite mensuelle pour les écoles primaires, bi-mensuelle pour les salles d'asiles, et une fois par semaine pour les salles d'asiles, comme cela se pratique à Orléans, Montpelier, Nancy, Le Havre, etc. »

« L'enfant peut être conduit par l'instituteur ou la famille, chez le médecin à l'heure de la consultation. »

« Le nombre de médecins chargés de cette mission varie beaucoup suivant les pays; tandis qu'à Nantes il n'existe qu'un seul médecin inspecteur de toutes les écoles, la plupart des villes ont un certain nombre de médecins inspecteurs, et nous en avons vu jusqu'à dix et jusqu'à vingt-cinq écoles. Nous pensons qu'il y a tout avantage à intéresser à cette question humanitaire le plus grand nombre de médecins: il résultera pour ces derniers, plus de stimulation, ainsi que de plus de sollicitude à cette besogne et qu'il ne doit pas devenir banale. Roubaix possède, vous le savez, quarante-deux écoles et écoles maternelles municipales, compris Targot et Sèvin; si plus de dix médecins inspecteurs, nous sommes réduits à cinquante-huit, les deux écoles de la rue du Général Glunzy (filles et garçons), ne comprenant ensemble que quatre classes et cent cinquante élèves pouvant fournir l'objet d'un seul jour de visite. Le chiffre de 10 médecins inspecteurs, à chacun desquels seraient attribuées cinq ou six écoles ou écoles maternelles réparties proportionnellement, nous a paru répondre à nos vœux. »

« Il existe à Amiens une organisation marquant un premier pas fait vers la création d'un bureau d'hygiène et qu'il nous a paru bon de vous recommander. Les médecins des écoles, au nombre de huit, forment par leur réunion un conseil municipal d'hygiène, ayant pour mission de déclarer l'Administration municipale et l'inspection primaire sur tout ce qui concerne l'hygiène scolaire, en lui faisant à cet effet » toutes propositions qui s'y rattachent à l'hygiène » des écoles et à la santé des élèves et en donnant son » avis sur toutes les questions renvoyées à son exa- » men par la municipalité. Ce conseil se réunit une » fois par mois (une réunion trimestrielle suffirait il nous semble) et se compose, chaque année, un » président qui a pour mission de diriger les débats, de coordonner les services et d'adresser à la fin de cha- » que année scolaire, un rapport général de l'Adminis- » tration. »

« Vous avez entendu compter dans le décombrement de nos écoles, les dix-sept écoles libres actuellement existantes. En agissant ainsi, nous avons cru suivre la ligne de conduite qui nous était tracée par votre programme électoral et par vos votes communiés. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

« Nous arrivons maintenant à la question budgétaire. Dans quelques villes, rares d'ailleurs, le service est fait à titre gratuit; au risque de paraître intéressés par cette proposition, nous nous sommes attachés à la pratique à Roubaix, où nos écoles sont surchargées d'élèves, et où la charité entre pour une si grande part dans le budget du médecin. D'autre part, dans une œuvre humanitaire comme celle-ci, il ne saurait s'agir d'un véritable traitement, mais bien plutôt d'une légère indemnité. C'est ainsi que l'ont exprimé la plupart des villes, par exemple Amiens, accordant 200 francs à chaque médecin chargé de cinq ou six écoles, et de 100 francs à ceux chargés de deux ou trois écoles. Encore fallait-il s'assurer que nous n'étions de ces dernières; notre proposition a été accueillie par eux avec l'empressement qu'ils accordent à toutes les propositions devant concourir au bien de leur ville. »

« Cette organisation pouvant d'ailleurs devenir dangereuse pour les écoles libres entre des mains hostiles, nous avons pris, au sujet de la nomination des médecins, quelques réserves que nous enregistrons plus bas. »

avant ainsi toucher une somme totale de 250 à 300 francs.

« Les médecins inspecteurs seront choisis parmi les docteurs de la ville et nommés, pour les écoles municipales, par le Maire seul; pour les écoles libres par le Maire, sur la présentation par les directeurs de ces écoles de trois noms pour une place vacante. Les écoles et écoles maternelles réparties proportionnellement, forment des groupes attribués autant que possibles à un des médecins les plus rapprochés. »

« Comme vous le voyez, Messieurs, nous avons voulu vous présenter surtout dans ce rapport, un tableau de ce qui se pratiquait dans les villes nous ayant précédé dans la création d'un service médical scolaire, en choisissant ce qui nous paraissait le plus réalisable à Roubaix. Si vous le voulez, à notre avis nous avons tout honneur, au nom de la sous-commission spéciale et des 2e et 3e commissions réunies, de vous proposer de voter les conclusions suivantes: »

« 1° L'Administration municipale est invitée à organiser à Roubaix un service médical scolaire, d'après les bases ci-dessus énoncées. »

« 2° Il est ouvert, à cet effet, au budget de 1886, une somme de 2,500 fr. »

« Nous avons à dessein négligé, dans notre rapport, deux propositions qui avaient été rattachées à la distribution gratuite dans les écoles, sur la prescription du médecin et sous la surveillance de l'instituteur, de certains médicaments antipaludéens journaliers, tels que l'huile de foie de morue, le sirop d'iodure de fer, etc. L'objet d'un service scolaire d'hygiène au sujet duquel l'Administration a reçu diverses propositions. Nous croyons en effet que ces questions pourront être reprises plus utilement, lorsque le service médical scolaire aura fonctionné et que nous aurons à nous occuper de l'avis du Conseil hygiénique et médical. »

« Signés: D. Deville, D. Carrette, A. Faidherbe, Martel-Deleplace, J.-B. Descamps, Louis Godeur, Roche, L. Delannoy, H. Hérard, A. Béghin. »

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'alignement de la rue des Lignes

Roubaix, le 16 décembre 1885. Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Vous reproduisez, il y a quelques jours, une lettre ayant trait à la rue du Château prolongée. Cette rue est-elle bien utile? Offrir-elle des avantages à une grande masse de population? Non. Ce serait une rue agréable, surtout pour les équipages en leur faisant éviter le parcours des tramways, pour aller au boulevard de Paris.

Une rue d'une utilité absolue et incontestable, une rue dont, non seulement tous les roubaixiens, mais encore bon nombre d'étrangers venant à Roubaix, constatent la nécessité, est la rue des Lignes prolongée de la place Notre-Dame à la rue du Collège.

Prenant comme point de départ la rue de la Paix, (